

Divisions et agences techniques du Conseil départemental de Loir-et-Cher



Depuis le 01/01/2007 les compétences en matière d'organisation routière relèvent du Conseil départemental.

Initiateur : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Date du découpage : 01/01/2007

Les missions essentielles :

- Représentation locale de la Direction Générale adjointe aménagement du territoire,
- Management et animation des équipes,
- Etablissement des propositions du programme d'entretien,
- Prévision et suivi budgétaire,
- Gestion et exploitation des routes du département,
- Surveillance et contrôle du réseau,
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage...

Les divisions et agences sont appuyées par 15 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble du territoire départemental dont 11 assurent un service de viabilité hivernale.